

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal à
l'Association de
Préfiguration d'un
Etablissement Public de
Coopération
Intercommunale**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERTEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 05 b

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour faire partie de nombreux organismes extérieurs le plus souvent associatifs. Les modes de participation de la Ville sont prévus par les statuts de ces organismes.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour siéger au sein de l'Association de Préfiguration d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Maurice SOLIGNAC, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, **suppléants**,

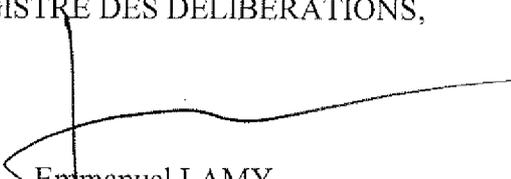
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

<u>Présents</u> :	39
<u>Ne participent pas au vote</u> :	4
<u>Votants</u> :	35
<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	35
<u>Blancs et nuls</u> :	5
<u>Exprimés</u> :	30
<u>Ont obtenu</u> : Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Maurice SOLIGNAC, titulaires , Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, suppléants , (trente).....	30

Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Maurice SOLIGNAC, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Jean STUCKERT, **suppléants**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de l'Association de Préfiguration d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye